



NATIONS
UNIES



Conférence diplomatique de
plénipotentiaires des Nations Unies
sur la création d'une Cour criminelle
internationale

Rome, Italie
15 juin - 17 juillet 1998

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.183/C.1/WGGP/L.4/Add.2/Corr.1
4 juillet 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION PLENIERE
Groupe de travail sur les principes
généraux du droit pénal

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PRINCIPES GENERAUX
DU DROIT PENAL

Additif

Rectificatif

1. Le paragraphe 1 doit se lire comme suit :
"1. Le Groupe de travail a tenu trois séances supplémentaires, le 30 juin et les 2 et 4 juillet 1998, pour examiner le reste des articles du chapitre III. Le Groupe de travail soumet l'article 32, ci-joint, à la Commission plénière pour qu'elle l'examine".
2. Le texte de l'article 23 [paragraphe 5 et 6] doit se lire comme suit :
"[5] en attente"
"[6] en attente".
3. Les notes de bas de page 1 à 7 sont supprimées et la note qui reste doit être renumérotée en conséquence.
